

RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

***MAISON DE
L'HABITAT***

31 décembre 2006

**MAISON DE L'HABITAT
ASSOCIATION
SIEGE SOCIAL : 16 rue Jeanne d'Arc - 45000 ORLEANS
SIRET : 453 859 019 00011
.:.:*.:***

SOMMAIRE

**RAPPORT GENERAL
COMPTES ANNUELS
RAPPORT SPECIAL**

**MAISON DE L'HABITAT
ASSOCIATION**

SIEGE SOCIAL : 16 rue Jeanne d'Arc - 45000 ORLEANS

SIRET : 453 859 019 00011

.*.*.*.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association MAISON DE L'HABITAT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9, 1° alinéa du code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans, le 4 avril 2007

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



E. COLLET

Associée Responsable Technique

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2006 AU 31/12/2006

Bilan Simplifié

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	23 308	13 176	10 131	14 497
Immobilisations corporelles	23 625	12 218	11 406	15 185
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	46 933	25 395	21 538	29 683
Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	2 553		2 553	
Autres créances	34 300		34 300	4 300
Valeurs mobilières de placement	30 000		30 000	
Banques, CCP et autres (sauf caisse)	17 955		17 955	61 261
Caisse				
Charges constatées d'avance	844		844	482
ACTIF CIRCULANT	85 653		85 653	66 044
TOTAL GENERAL	132 587	25 395	107 191	95 727

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	23 918	24 818
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	35 361	35 361
Report à nouveau	(8 425)	(8 425)
RESULTAT DE L'EXERCICE	(450)	(8 425)
Provisions réglementées	8 322	12 291
CAPITAUX PROPRES	58 726	64 046
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes assimilées	174	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 590	6 243
Autres dettes	20 874	21 458
Produits constatés d'avance	22 826	3 979
DETTES	48 465	31 681
TOTAL GENERAL	107 191	95 727

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2006 AU 31/12/2006

Compte de Résultat Simplifié

RESULTAT COMPTABLE	Export	Montants	Exercice précédent
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Autres produits		2 553 168 379 7 506	161 125 965
PRODUITS D'EXPLOITATION		178 438	162 091
Achats de marchandises [y compris droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Rémunérations du personnel Charges sociales Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Autres charges		39 188 2 612 97 119 32 443 9 343	42 145 2 967 88 878 31 927 9 993
CHARGES D'EXPLOITATION		180 707	175 912
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 269)	(13 821)
Produits financiers Produits exceptionnels Charges financières Charges exceptionnelles Impôts sur les bénéfices		868 3 969 8 2 893 118	805 4 727 136
BENEFICE OU PERTE		(450)	(8 425)

RESULTAT FISCAL	Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles Provisions non déductibles Impôts et taxes non déductibles Réintégrations diverses Abattement sur le bénéfice Déductions diverses		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		450
Déficit de l'exercice reporté en arrière Déficits antérieurs reportables Amortissements réputés différés créés (col. 1) ou imputés (col. 2)		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		450

**Annexe des Comptes Annuels
au
31 décembre 2006**

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2006 dont le total est de 107 191.58 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 183 727.52 euros et dégageant un déficit de 450.49 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Fait à Orléans
Le 2 février 2007

Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce – articles L.123-13, L.123-14 et L.123-17 – Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation (assurée si délivrance par les autorités publiques de subventions d'un montant au moins égal à celui attribué au cours des exercices précédents)
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1°) – Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, aucune n'a fait l'objet d'une décomposition.

Conformément aux dispositions applicables aux PME, les durées d'usage antérieures ont été maintenues pour le calcul des amortissements des immobilisations non décomposables, à savoir :

- | | |
|--|-----------|
| <input type="checkbox"/> Logiciels | 1 à 5 ans |
| <input type="checkbox"/> Matériels de bureau | 4 ans |
| <input type="checkbox"/> Mobiliers | 4 & 5 ans |
| <input type="checkbox"/> Installations générales | 5 à 7 ans |

2°) – Créances et Dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3) - autres informations

Apports en nature :

L'Association a bénéficié de la part de l'AgglO des apports en nature suivants :

- Logiciel d'enregistrement des demandes de logements sociaux d'une valeur de 21 830 € - apport sans droit de reprise
- Système de sécurité d'une valeur de 4 500 € - apport avec droit de reprise.

Les biens apportés à l'Association étant enregistrés à l'actif du bilan ils font l'objet d'un amortissement comptabilisé conformément au plan comptable général.

Toutefois, pour le bien apporté avec droit de reprise (le bien ne devant pas être renouvelé par l'Association), la contrepartie de la valeur d'apport inscrite en fonds associatifs avec droit de reprise est diminuée pour un montant égal à celui des amortissements par le crédit du compte 75 « autres produits de gestion courante ».

□ Contributions volontaires :

L'association bénéficie de la part de l'Agglo de la mise à disposition à titre gratuit de locaux d'une superficie d'environ 194 m2 situés 16, rue Jeanne d'Arc à Orléans (valeur locative 37 600 €).

ETATS FINANCIERS DU 01/01/2006 AU 31/12/2006

Immobilisations - Amortissements

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	23 308			23 308
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	5 688			5 688
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	16 739	1 198		17 937
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	45 735	1 198		46 933

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	8 810	4 366		13 176
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	1 723	1 069		2 793
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	5 517	3 907		9 425
TOTAL GENERAL	16 052	9 343		25 395

Charges à Payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	4 590 4 938
TOTAL	9 528

14

Charges et Produits Constatés d'Avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	844	22 826
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	844	22 826

15

MAISON DE L'HABITAT**ASSOCIATION****SIEGE SOCIAL : 16 rue Jeanne d'Arc - 45000 ORLEANS****SIRET : 453 859 019 00011**

..*.*.*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**Exercice clos le 31 décembre 2006**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions conclues au cours de l'exercice

En application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire :

Administrateurs concernés : Monsieur CARRÉ, Mesdames GAULT et PALANT

Mission de suivi-animation du PIG d'amélioration de l'habitat privé :

La Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire a notifié à votre association ainsi qu'à votre co-traitant l'UDAH-PACT du Loiret le marché concernant la mission de suivi-animation du PIG d'amélioration de l'habitat privé le 28 juillet 2006. Le montant total du marché qui se déroule à compter du 1^{er} septembre 2006 jusqu'au 31 mars 2010 s'élève à 209 916,71 euros HT, dont 67 796,70 euros pour votre association. Au titre de la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2006, l'Agglo a versé la somme de 7 904,67 euros à l'UDAH-PACT, dont 2 553,21 euros destinés à votre association.

2. Avec l'UDAH-PACT du Loiret :

Administrateur concerné : Monsieur DABAUVALLE

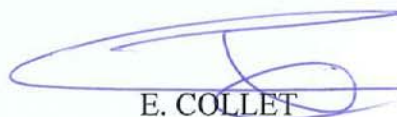
Convention de partenariat :

L'UDAH-PACT a conclu avec votre association une convention de partenariat dans le cadre de la mission de suivi-animation du PIG à loyers maîtrisés de l'agglomération orléanaise pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 mars 2010. L'UDAH-PACT a reversé à ce titre à votre association la somme de 2 553,21 euros pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2006.

Fait à Orléans, le 4 avril 2007

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



E. COLLET

Associée Responsable Technique